



# **Contrat Local de Santé**

## **Dieppe-Maritime**

**2020 - 2022**

## Sommaire

Préambule .....	3
Présentation du territoire.....	6
Éléments démographiques et socio-économiques.....	6
État de santé de la population.....	8
Les caractéristiques de l'offre de santé.....	12
Les dynamiques locales et dispositifs de coordination.....	13
Méthodologie d'élaboration.....	13
Le contrat local de santé.....	15
Les axes stratégiques du contrat local de santé.....	15
Les fiches-actions.....	16
Mise en œuvre et suivi du contrat.....	40
Article 1 : Les parties signataires .....	40
Article 2 : Le périmètre.....	40
Article 3: La gouvernance et le suivi du CLS.....	40
Article 4 : L'évaluation.....	41
Article 5 : Le financement .....	41
Signatures.....	42

## Préambule

Le présent Contrat Local de Santé de Dieppe-Maritime est conclu entre la Ville de Dieppe, l'Agglomération de Dieppe-Maritime et l'Agence Régionale de Santé de Normandie pour la période 2020-2022.

L'Organisation Mondiale de la Santé a défini la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

Cette définition est complétée par le droit à la santé pour tous : « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelle que soit son origine, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale. »

Enfin en 1986, la charte d'Ottawa, adoptée par la première conférence internationale pour la promotion de la santé définit :

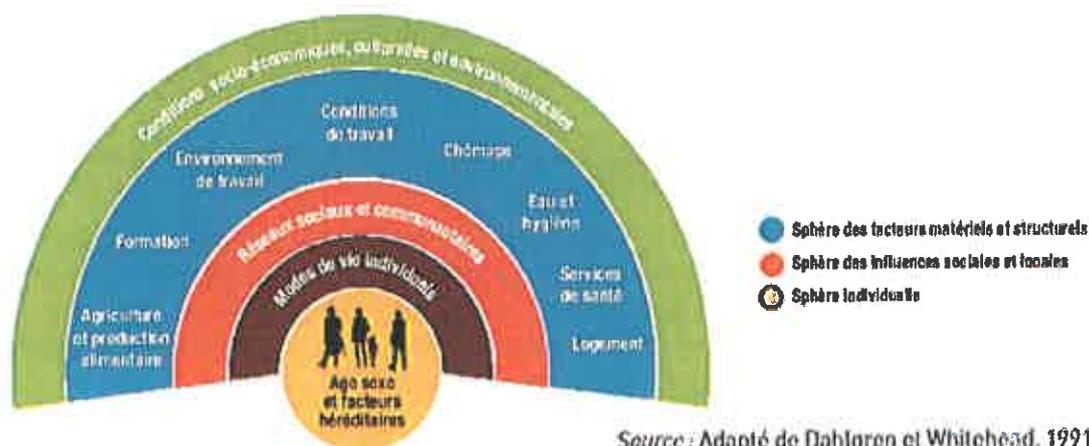
« La promotion de la santé est un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la santé comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins, et d'autre part évoluer avec le milieu et s'adapter à celui-ci.

La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que des capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être. »

## La santé et ses déterminants.

Les déterminants de santé sont les différents facteurs qui influencent l'état de santé d'une population. Ils peuvent être classés selon leur nature :

- les facteurs individuels (hérédité, styles de vie, estime de soi, stress...)
- les influences sociales et collectives
- les facteurs liés aux conditions de vie et de travail (logement, accès aux services...)
- et les conditions socio-économiques, culturelles et environnementales d'un territoire



Source : Adapté de Dahlgren et Whitehead, 1991.

Le contrat local de santé (CLS) est une opportunité pour agir sur certains de ces déterminants et pour créer des synergies entre les différents secteurs d'intervention concernés afin de favoriser l'intégration de la santé dans les politiques et projets locaux.

Les contrats locaux de santé ont été institués par la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire du 21 juillet 2009. Ils ont pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local. Ils renforcent la coordination entre les différentes politiques publiques ayant un impact sur la santé et la coordination entre les acteurs du territoire.

Réduire les inégalités de santé revient à agir sur les conditions dans lesquelles les populations naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent. Les collectivités locales ont les moyens d'agir sur les politiques locales ayant un impact sur la santé des habitants : logement, transport, activité physique, restauration collective, habitat...

C'est pourquoi le partenariat Ville et Agglomération permet d'adopter une approche globale et transversale de la santé.

Un premier CLS a été conclu entre la Ville de Dieppe et l'Agence Régionale de Santé pour la période 2013-2015. Des actions issues de la programmation ont continué à être soutenues par la Ville et l'ARS (pôle de prévention compétent en addictologie, cafés-parents, soutien psychologique aux personnes âgées ...)

Afin d'avoir une approche globale et transversale de la santé et donc de prendre en compte plus largement les politiques publiques qui peuvent avoir un impact sur la santé (transport, logement, environnement), le CLS est désormais conclu à l'échelle de l'agglomération dieppoise.

Contrairement au premier CLS, cette deuxième version inclut l'offre de soins au vu des problématiques de désertification médicale et d'accès aux soins des habitants.

Les axes stratégiques déclinés dans le contrat sont en adéquation avec les priorités définies par le projet régional de santé de Normandie. Le CLS garantit la cohérence des actions à l'échelle locale.

Les 3 principes fondateurs du Projet Régional de Santé sont:

- lutter contre les inégalités sociales et territoriales  
Le PRS est un cadre pour décliner des actions sur-mesure pour chaque territoire
- faire de la prévention le premier levier de la qualité du parcours de santé et de vie
- accompagner la transformation du système de santé

## Présentation du territoire

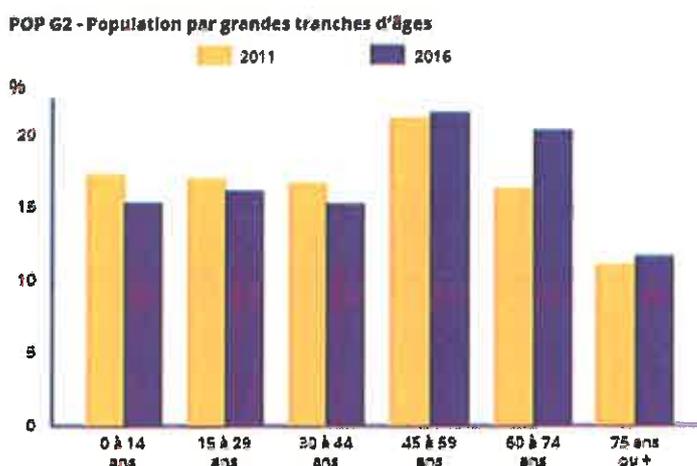
L'Agglomération de Dieppe-Maritime regroupe 16 communes dont la population est estimée à 47223 habitants en 2016. Dieppe, la ville centre compte 29606 habitants et trois quartiers sont classés en quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec des problématiques de santé plus fortes.

## Éléments démographiques et socio-économiques

### Une population vieillissante.

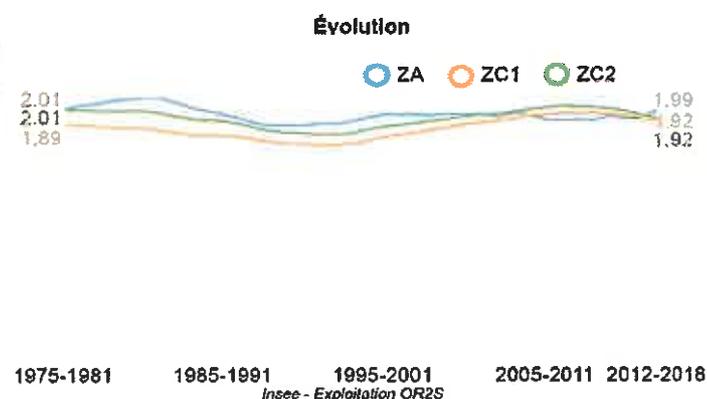
La population se caractérise par un indice de vieillissement assez marqué de 112,2<sup>1</sup>(contre 81,7 en Normandie). Ce qui implique des enjeux de maintien à domicile et de prise en charge du vieillissement.

#### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Néanmoins l'indice conjoncturel de fécondité se maintient à 1,99.



<sup>1</sup> Indice de vieillissement = 100 x le nombre de personnes de 65 ans et plus / par le nombre de personnes de moins de 20 ans

La population se compose essentiellement de retraités (33,6 % de la population). Les employés représentent 16,3 % de la population, les ouvriers 14,3%, les professions intermédiaires 11,6 % et les cadres 5,2 %.

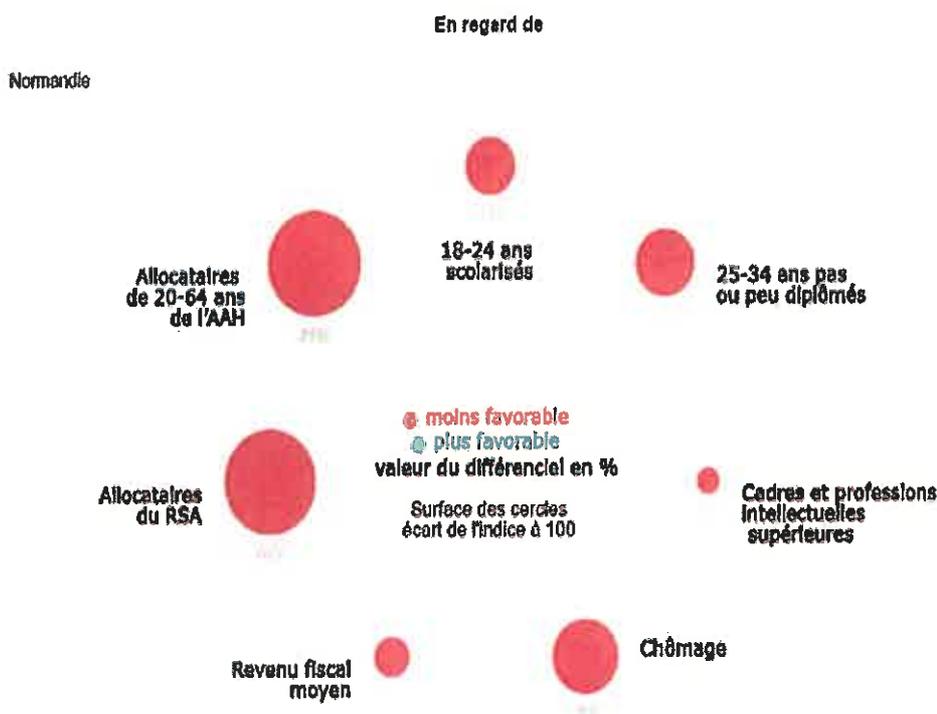
La composition des ménages révèle une forte part de la population vivant seule : les ménages d'une personne représente 40 % de la population (34,9% en Normandie).

Même constat pour ce qui concerne la composition des familles : les familles monoparentales représentent 16,5 % de la population, essentiellement des femmes seules avec enfant(s).

Corollaire de ces chiffres, les acteurs locaux repèrent un fort isolement sur le territoire. Cette situation n'est évidemment pas favorable à l'accès à la santé de ces populations.

### Des indicateurs de précarité prononcés.

Scolarité, emploi, fragilité professionnelle, revenus et allocations



OCMSA, Cnaf, Insee, Ministère de l'Action et des Comptes publics - DGFIP, MSA, Exploitation OR28

L'agglomération de Dieppe-Maritime se caractérise par des indices socio-économiques assez défavorables au regard de la situation en Normandie, comme en témoigne le graphique ci-dessus<sup>2</sup>.

Plus précisément, le taux de chômage s'élève à 18,7% en 2016 (contre 13,8 en Normandie). La part de la population bénéficiaire du RSA est de 9,5 % en 2017 et celle

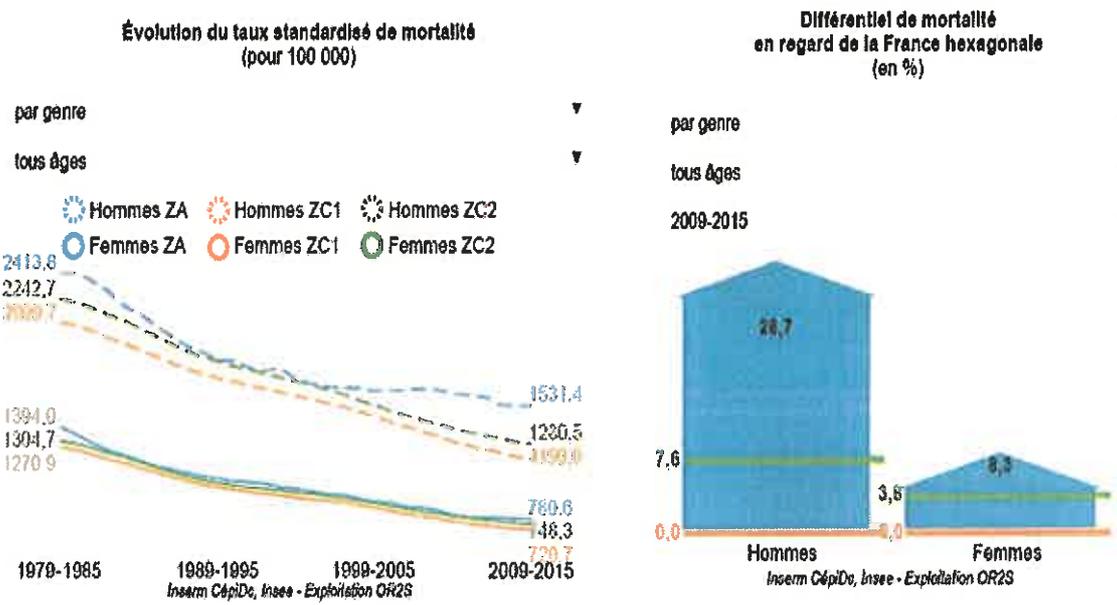
2 Aide à la lecture : la couleur indique une situation plus défavorable par rapport à la zone de comparaison ; la taille mesure l'écart entre les situations du territoire et la zone de comparaison, plus la taille du cercle est importante plus le différentiel entre les deux zones est élevé

bénéficiant de l'AAH de 5,8 %. Ces données sont nettement supérieures à celles de la Normandie, respectivement 5,6 % et 3,4%.

Le revenu fiscal moyen en 2017 est de 21891 euros, inférieur à celui de la Normandie qui est de 24498 euros.

Plus généralement, l'agglomération présente un indice de défavorisation sociale<sup>3</sup> dégradée. 46,2 % de la population réside dans un IRIS dégradé (îlot géographique défini par l'INSEE) contre 30,9 en région.

## État de santé de la population



### Précision

Le différentiel est calculé à partir du taux standardisé de mortalité. La standardisation effectuée est une standardisation sur l'âge à partir de la population de la France hexagonale au RP 2015.

- 76 - CA de la Région Dieppoise (ZA)
- France hexagonale (ZC1)
- Normandie (ZC2)

- pas de différence significative
- sous-mortalité
- surmortalité

L'espérance de vie à la naissance est de 83,9 ans pour les femmes et de 74,5 ans pour les hommes. Le principal indicateur pour mesurer l'état de santé d'une population reste le taux standardisé de mortalité, qui présente des disparités manifestes sur le territoire de Dieppe-Maritime, avec une mortalité masculine beaucoup plus marquée.

3 L'indice de défavorisation européen est un indicateur qui mesure la précarité selon des critères à la fois objectifs (seuils statistiques) et subjectifs (selon sa propre perception)

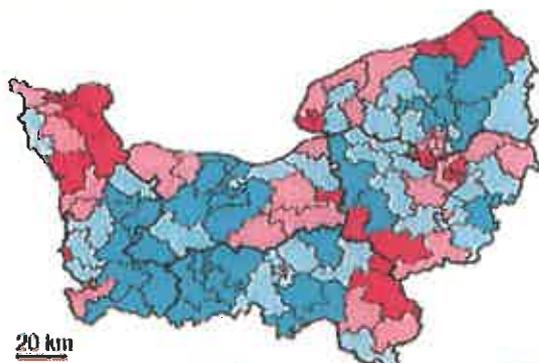
## Une surmortalité avec pour déterminants forts l'alcool et le tabac

Les données sur la mortalité prématurée liées aux consommations de tabac et d'alcool confirment le constat des professionnels de terrain.

### Taux standardisé\* de mortalité 2006-2013 par cantons

#### **Alcool**

(Cancers des voies aérodigestives supérieures (VADS), cirrhoses du foie, psychoses alcooliques et alcoolisme)



20 km

[ 46,03 ; 62,91 ]



[ 37,28 ; 40,96 ]

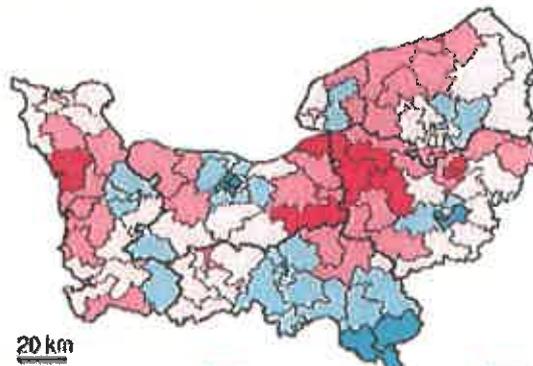


[ 40,06 ; 46,03 ]

[ 31,83 ; 37,28 ]

#### **Tabac**

(Cancers du poumon, cardiopathies ischémiques, bronchopneumopathies chroniques obstructives (BPCO))



20 km

[ 167,10 ; 177,18 ]



[ 133,84 ; 144,96 ]



[ 156,07 ; 167,10 ]

[ 126,97 ; 133,84 ]

[ 144,98 ; 156,07 ]

\*Taux standardisé sur l'âge pour 100 000 habitants, selon la population de référence européenne (Revision of the European Standard Population, Eurostat 2013).

Sources : Certificats de décès (Cépihc) ; RP 2006 à 2012 (INSEE) ; exploitation F-NOIRS.

Des actions de prévention pour agir auprès des jeunes afin d'éviter ou de retarder l'entrée dans les consommations sont portées par les acteurs de terrain, notamment dans les projets portés par les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté des établissements scolaires.

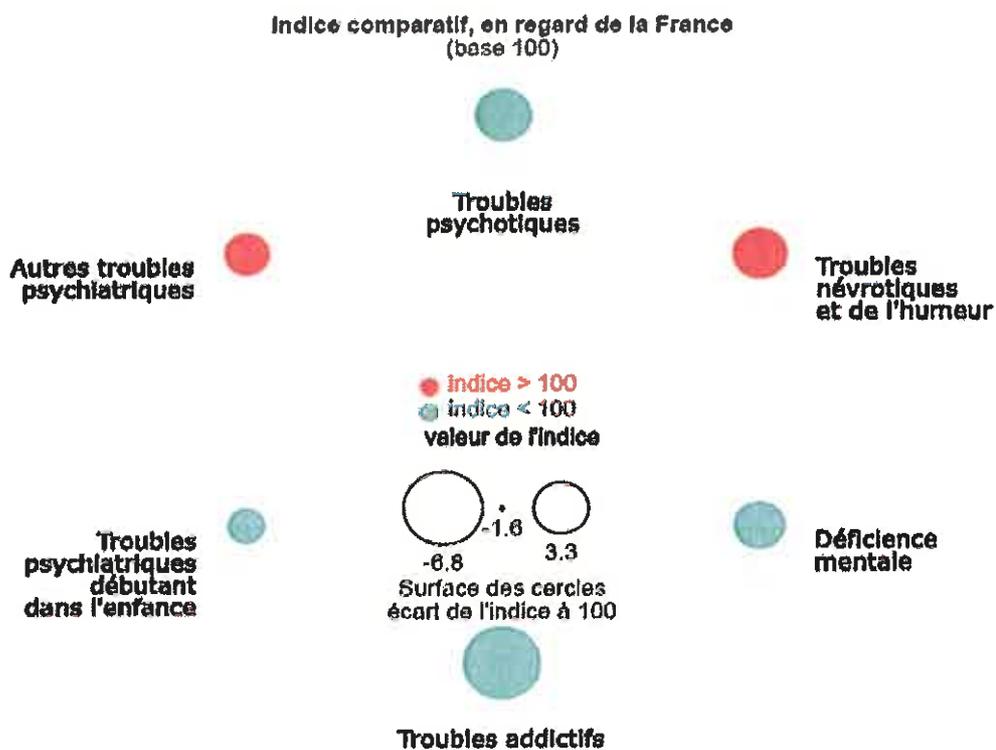
## Des indicateurs de santé qui reflètent l'isolement.

L'isolement et le mal-être sont des thèmes repérés par les acteurs locaux et notamment par les professionnels en contact avec les jeunes.

Pour illustrer ce ressenti, les données de mortalité par suicide marquent encore une disparité liée au genre. Le taux de suicide chez la population de Dieppe-Maritime est supérieur de 76,8% par rapport à la moyenne nationale.

Néanmoins, en comparaison de la France, le territoire est moins marqué par des pathologies psychiques.

## Cartographie des pathologies



SNDS - Exploitation ARS Normandie

## La mortalité évitable liée à la prévention et au système de soins.

Afin d'évaluer les besoins en terme de prévention, d'autres indicateurs permettent de mesurer la mortalité évitable (chez les moins de 75 ans) liée à la prévention et au système de soins.

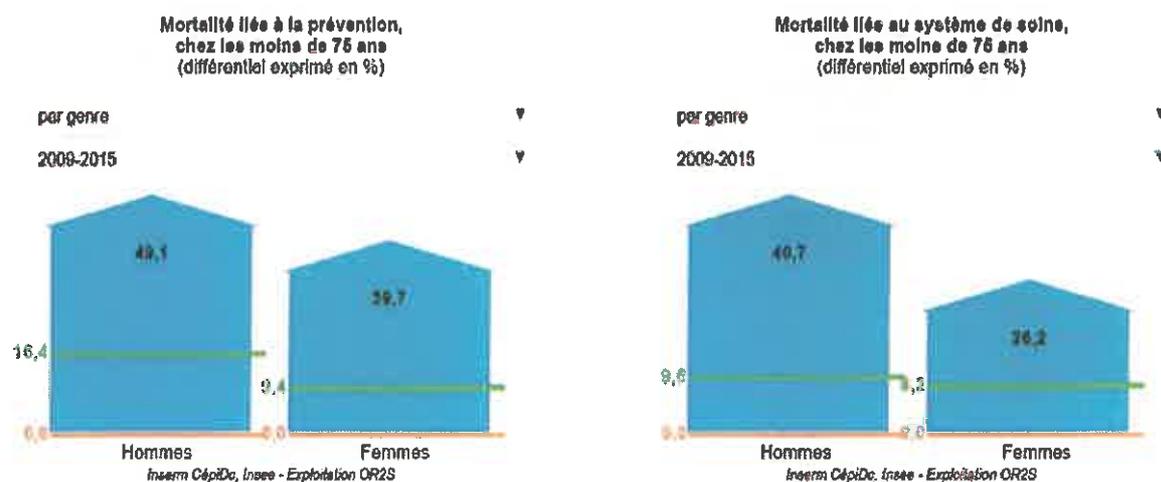
La mortalité évitable liée au système de soins concerne toutes les causes de décès qui, compte tenu des connaissances médicales et techniques à la date du décès, auraient pu être en grande partie évitées grâce à une bonne qualité du système de soins (en considérant, si justifié, certaines limites d'âge).

La mortalité évitable liée à la prévention concerne toutes les causes de décès qui, compte tenu des connaissances sur les déterminants de la santé à la date du décès, auraient pu être en grande partie évitées grâce à des actions de prévention dans un sens très large (en considérant, si justifié, certaines limites d'âge).

L'Agglomération de Dieppe- Maritime présente de fortes disparités sur la mortalité évitable liée à la prévention et aux système de soins. Chez les hommes ce différentiel de mortalité liée à la prévention est de 49,1 % par rapport à la France métropolitaine et de 39,7 % pour les femmes.

Pour ce qui relève de la mortalité évitable liée au système de soins, le différentiel constaté est de 40,7% chez les hommes et de 26,2 % chez les femmes.

### Différentiel de mortalité en regard de la France hexagonale



#### Précision

Le différentiel est calculé à partir du taux standardisé de mortalité. La standardisation effectuée est une standardisation sur l'âge à partir de la population de la France hexagonale au RP 2015.

- 76 - CA de la Région Dieppoise (ZA)
- France hexagonale (ZC1)
- Normandie (ZC2)

- pas de différence significative
- sous-mortalité
- surmortalité

Cela confirme d'autant plus l'importance de développer les actions de prévention sur le territoire.

## Des besoins en matière de prévention des dépistages organisés des cancers.

La prévention autour des dépistages organisés est aujourd'hui beaucoup plus concentrée autour du dépistage du cancer du sein. Les campagnes de prévention font leurs preuves en région mais pas suffisamment sur le territoire de l'agglomération, seules 59,2 % des femmes en âge ont réalisé leur mammographie. Pour ce qui concerne les dépistages du cancer du col de l'utérus et surtout du cancer colorectal, les taux de recours sont faibles sur l'ensemble de la région et équivalent localement.

### Dépistages



## Les caractéristiques de l'offre de santé

Le territoire de l'Agglomération de Dieppe-Maritime compte deux structures hospitalières : le Groupement Hospitalier de Territoire Caux Maritime et la Clinique Mégival.

En matière de soins de premiers recours, la démographie médicale s'est nettement détériorée ces dernières années avec le départ en retraite de nombreux médecins généralistes. L'accès aux soins de la population est un besoin urgent, c'est pourquoi la première partie du CLS est consacrée à cet enjeu avec la structuration d'une offre de soins de premier recours sur le territoire.

En 2018, 17,5 % de la population de l'EPCI assurés du régime général n'a pas de médecin traitant déclaré et c'est encore plus flagrant pour les moins de 30 ans, 50,6 % d'entre eux n'ont pas de médecin traitant déclaré.

A contrario, le nombre de kinésithérapeutes et d'infirmiers est en forte augmentation. Le territoire de santé de Dieppe est un des territoires hauts-normands qui cumulent le plus de tensions à venir en matière de couverture de la demande (tendances démographiques et besoins de remplacement des professionnels de santé)<sup>4</sup>.

## **Les dynamiques locales et dispositifs de coordination**

La Ville de Dieppe est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de prévention et promotion de la santé via les actions menées par le pôle ressources santé, appuyé depuis le premier CLS par la création d'un Atelier Santé Ville.

Des projets d'éducation à la santé sont ainsi menés dans les écoles primaires, collège et lycées. Des formations à destination des professionnels sont organisées afin de renforcer les compétences des acteurs locaux en matière de prévention de santé.

Le pôle de prévention compétent en addictologie structure et coordonne sur le territoire les actions de prévention des addictions. Le service de prévention des conduites à risques intervient à destination des publics et des professionnels.

Le groupe vie affective et sexuelle de la région dieppoise structure les actions de prévention dans et hors milieu scolaire et organise des sessions de formations.

Une dynamique de CESC inter degré et inter établissement entre lycées, collèges et certaines écoles du territoire permet de structurer sur le territoire un projet de santé autour du parcours de l'enfant.

De son côté, la MAIA anime un réseau d'acteurs et agit notamment pour le repérage de la fragilité.

## **Méthodologie d'élaboration**

Un diagnostic local de santé a été réalisé au vu des données socio-économiques et des indicateurs de santé du territoire. Ce constat a été partagé avec les acteurs locaux lors de temps de rencontre.

Des groupes de travail thématiques ont été mis en place afin de définir les objectifs opérationnels et définir la mise en œuvre d'actions concrètes partagées, validées et portées par l'ensemble des acteurs concernés.

Les acteurs qui ont participé à l'élaboration du contrat sont issus de milieux divers : structures de l'animation, du sanitaire, du médico-social, du social, de l'insertion, de l'éducation, de la prévention....

Un des constats sur lequel s'est basé les premières réflexions était de renforcer les actions de prévention dès le plus jeune âge et en parallèle de développer les actions de soutien à la parentalité.

Un des premiers sujets de préoccupation est l'usage des écrans et son impact sur le sommeil et encore plus sur le développement du jeune enfant.

La nutrition est une priorité que ce soit chez les enfants en matière de prévention notamment pour leur goûter mais aussi en terme d'accès à une alimentation équilibrée en agissant sur la précarité alimentaire.

---

<sup>4</sup> Étude prospective des besoins en professionnels de santé à l'horizon 2022, INSEE Dossier ,décembre 2015

Développer la pratique d'activité physique est un enjeu fort avec le déploiement du sport sur ordonnance comme thérapie non médicamenteuse mais aussi en développant la pratique auprès de tous et surtout des jeunes.

L'inclusion des personnes en situation de handicap est une volonté politique forte qui se traduit par un enjeu transversal du CLS.

# **Le contrat local de santé**

## **Les axes stratégiques du contrat local de santé**

### **Axe 1 : Renforcer l'offre de soins sur le territoire**

- Créer un centre de santé
- Développer et accompagner les projets de pôles de santé libéraux et ambulatoires
- Promouvoir le territoire et développer l'attractivité territoriale auprès des professionnels de santé
- Développer le transport solidaire pour favoriser l'accès aux soins
- Développer le sport sur ordonnance

### **Axe 2 : Prévenir les conduites à risque**

- Poursuivre les programmes de prévention des conduites addictives en direction des jeunes
- Sensibiliser aux conduites addictives les acteurs de première ligne
- Développer l'offre de soin généraliste en addictologie sur le territoire
- Proposer de nouvelles modalités de réponse en addictologie
- Déployer la réduction des risques et des dommages sur le territoire
- Poursuivre les programmes de prévention en santé sexuelle en direction des jeunes
- Renforcer l'offre de dépistage des infections sexuellement transmissibles

### **Axe 3 : Promouvoir la santé des enfants et des jeunes et soutenir la parentalité**

- Proposer des temps d'échanges entre parents dans les bibliothèques
- Développer les actions de développement psycho-sociales auprès des jeunes
- Proposer des séances d'activité physique après l'école
- Développer des animations de prévention auprès des enfants et de leurs parents
- Promouvoir la santé mentale des jeunes

### **Axe 4 : Favoriser l'inclusion, l'accès à la prévention et aux soins des publics les plus vulnérables (en situation de handicap et en situation de précarité)**

- Promouvoir la santé des personnes en situation de handicap
- Sensibiliser les acteurs de première ligne aux thématiques de prévention et promotion de la santé
- Développer les projets de prévention et promotion de la santé avec les associations caritatives et associations d'insertion
- Promouvoir les dépistages organisés des cancers
- Accompagner le déploiement du projet alimentaire territorial afin de garantir l'accès de tous et en particulier des publics les plus vulnérables à une alimentation équilibrée, saine et de qualité

### **Axe 5 : Accompagner le parcours de vie et de santé des personnes vieillissantes**

- Développer les actions de prévention envers le public senior
- Animer d'un groupe de travail sur le parcours de vie des personnes vieillissantes

## Les fiches-actions

<b>Thème</b>	<b>Renforcer l'offre de soins sur le territoire</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Création du centre de santé</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	Réduire les inégalités territoriales de santé Favoriser l'accessibilité à l'offre de soins Favoriser l'accès aux soins Améliorer la prise en charge des patients Proposer un nouveau mode d'exercice coordonné
<b>Objectifs opérationnels</b>	Élaborer la démarche projet du centre de santé Mobiliser les acteurs locaux et institutionnels Favoriser l'implantation de médecins et autres professionnels de santé
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer une équipe projet d'acteurs pluriprofessionnels (médicaux et paramédicaux de premier recours, centre hospitalier, Ville de Dieppe, Agglomération de Dieppe-Maritime, ARS...) investis dans le projet</li> <li>- Élaborer le projet de santé du centre en lien avec le volet prévention du contrat local de santé</li> <li>- Réaliser une étude de faisabilité du projet afin de définir les caractéristiques du projet et ses modalités de fonctionnement (statuts, dimensionnement, typologie de professionnels, financement, équilibre budgétaire...)</li> <li>- Trouver et aménager des locaux adaptés</li> <li>- Promouvoir le mode d'installation en salarié auprès des étudiants, des internes et des professionnels remplaçants</li> <li>- Recruter les professionnels soignants et administratifs</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	Ville de Dieppe et Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Groupement hospitalier du territoire, médicaux et paramédicaux ARS, CPAM, UFR Santé, syndicats d'Internes, Fédération Nationale des centres de santé Acteurs du social et du médico-social Action Cœur de Ville
<b>Territoire de l'action</b>	Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Public visé</b>	Étudiants, internes et professionnels remplaçants
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- implication et mobilisation des partenaires locaux et des professionnels de santé au projet du centre de santé</li> <li>- nombres de professionnels de santé recrutés</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020-2022

<b>Thème</b>	<b>Renforcer l'offre de soins sur le territoire</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Favoriser et accompagner les projets de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) du territoire</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamiser l'installation des professionnels de santé en accompagnant leur regroupement sur le territoire</li> <li>- Réduire les inégalités territoriales de santé</li> <li>- Favoriser l'accessibilité à l'offre de soins</li> <li>- Améliorer la prise en charge des patients</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire émerger des projets de santé cohérents et adaptés aux bassins de vie</li> <li>- Encourager l'installation et le regroupement des professionnels afin d'atteindre une taille acceptable pour la faisabilité du projet,</li> <li>- Dynamiser la coordination des soins entre les professionnels de premier recours</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic territorial des professionnels en exercice et des besoins de la population</li> <li>- Prendre contact avec les médecins et paramédicaux</li> <li>- Constituer des équipes de professionnels engagés</li> <li>- Fédérer les professionnels du territoire autour d'un projet de santé commun</li> <li>- Proposer un accompagnement sur le volet immobilier</li> <li>- Mobiliser les financeurs</li> <li>- Organiser des réunions d'information et de suivi des projets</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	Ville de Dieppe et Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Groupement hospitalier de territoire, URML, URPS ARS, CPAM, UFR Santé Action Cœur de Ville
<b>Territoire de l'action</b>	Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Public visé</b>	Professionnels de santé et internes
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de réunions organisées et diversité des professions médicales et paramédicales</li> <li>- implication des professionnels de santé</li> <li>- nombre de projets accompagnés</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020-2022

Thème	<b>Renforcer l'offre de soins sur le territoire</b>
Intitulé de l'action	<b>Promouvoir le territoire et développer l'attractivité territoriale</b>
Objectifs stratégiques	Promouvoir le territoire et développer l'attractivité territoriale auprès des professionnels de santé
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer une stratégie de promotion du territoire dieppois auprès des futurs et actuels professionnels de santé</li> <li>- Favoriser la mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux arrivants</li> <li>- Favoriser l'accueil des stagiaires par les professionnels de santé</li> </ul>
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer une stratégie de communication auprès des étudiants et professionnels de santé</li> <li>- S'inscrire dans les dispositifs de mise en relation des professionnels de santé et des territoires (notamment le portail web des professionnels de santé de la région Normandie)</li> <li>- Organiser des événements à destination des Internes</li> <li>- Proposer un accueil spécifique d'accompagnement des jeunes médecins</li> <li>- Favoriser l'installation du conjoint et de la famille (emploi du conjoint, mode de garde, scolarité des enfants...)</li> <li>- Création d'un guichet unique d'aide à l'installation des professionnels de santé et désignation d'un référent</li> <li>- Participation aux événements dédiés aux professionnels de santé</li> </ul>
Pilotes	Ville de Dieppe et Agglomération de Dieppe-Maritime
Partenaires à mobiliser	Syndicats de médecins, UFR Santé, URPS, URML Service communication des collectivités Pôle Emploi, ressources humaines des collectivités, service petite enfance
Territoire de l'action	Agglomération de Dieppe-Maritime
Public visé	Professionnels de santé et Internes
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de supports de communication réalisés et relayés sur les différentes plateformes de mise en réseau</li> <li>- nombre de projets mis en place à destination des internes et des actuels médecins</li> <li>- fréquentation et sollicitation du référent par les professionnels de santé</li> </ul>
Calendrier	2020 - 2022

<b>Thème</b>	<b>Renforcer l'offre de soins sur le territoire</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Développer le transport solidaire pour favoriser l'accès aux soins</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	Permettre aux personnes isolées de pouvoir bénéficier d'un accès à l'offre de soins (centre de santé, PSLA)
<b>Objectifs opérationnels</b>	Identifier les projets existants sur le territoire Faire émerger et renforcer les structures d'accompagnement à la mobilité sociale et sanitaire
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les potentiels porteurs de projets pour le développement du transport solidaire</li> <li>- Favoriser l'émergence de ce service par l'accompagnement de ou des structures en émergence (association, ...) pour les modalités de financement, d'accompagnement des bénéficiaires et de mobilisation des bénévoles</li> <li>- Accompagner à la communication et la diffusion de ce service</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	Ville de Dieppe et Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Acteurs de première ligne : CCAS, UTAS, communes Acteurs spécialisés soutenant les démarches de transport solidaire : Mob'actions, MSA, associations ...
<b>Territoire de l'action</b>	Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Public visé</b>	Publics isolés avec des difficultés d'accès aux soins
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de partenaires impliqués et qualité du partenariat</li> <li>- nombre de projets soutenus et mis en place</li> <li>- nombre de bénéficiaires</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020-2022

<b>Thème</b>	<b>Renforcer l'offre de soins sur le territoire</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Développer le sport sur ordonnance</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	Favoriser la pratique régulière d'une activité physique Proposer une offre sportive adaptée et accessible Améliorer le bien-être et l'état de santé de la population
<b>Objectifs opérationnels</b>	Développer la prescription de sport sur ordonnance auprès des médecins du territoire de l'agglomération Accompagner les structures sportives pour développer des activités adaptées
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les activités de sport adapté déjà existantes sur le territoire</li> <li>- Définir les modalités de mise en place en concertation avec les médecins et les structures sportives locales (critères d'orientation, adaptation de la pathologie aux activités proposées, durée de la prise en charge, suivi ...)</li> <li>- Définir la population cible (personnes en affection de longue durée, personnes en situation de handicap, personnes vieillissantes ...)</li> <li>- Former les éducateurs sportifs (des clubs et de la ville) pour encadrer des activités issues du sport sur ordonnance</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Prescripteurs : médecins Associations sportives : DUC Rugby, Club Nautique d'Aviron, Fines Lames de Dieppe, club de natation de Dieppe, cercle de lutte dieppois, Dieppe UC Tennis de table, Duc handball et coach sportif Acteurs institutionnels : DRJSCS, CPAM, Ligue des fédérations sportives
<b>Territoire de l'action</b>	Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Public visé</b>	À définir
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de réunions mises en place en vue de la mise en place du projet</li> <li>- implication et diversité des structures associatives</li> <li>- implication des médecins généralistes</li> <li>- nombre d'activités proposées dans le cadre du sport sur ordonnance</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020 - 2022

<b>Thème</b>	<b>Prévenir les conduites à risques</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Poursuivre les programmes de prévention des conduites addictives en direction des jeunes</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structurer un parcours cohérent d'actions de promotion de la santé</li> <li>- développer un environnement favorable à des comportements sains</li> <li>- prévenir et/ou retarder l'entrée dans les pratiques addictives</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer la prise en compte des conduites addictives dans les projets de santé</li> <li>- informer les jeunes et leur entourage des effets et du processus d'addiction</li> <li>- ouvrir un espace de discussion et d'échange autour des conduites addictives</li> <li>- permettre de repérer les lieux et/ou les personnes ressources locales</li> <li>- réduire les risques liés à la consommation de produits psychoactifs</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des établissements scolaires un accompagnement méthodologique pour leurs projets afin d'intégrer la prévention des conduites addictives dans les programmations.</li> <li>- déployer des interventions de prévention des conduites addictives auprès des jeunes (dans et hors milieu scolaire) en favorisant des méthodologies validées s'inscrivant dans le temps et mobilisant des techniques d'animation participatives.</li> <li>- renforcer la mise en œuvre de projets adaptés auprès des jeunes nécessitant une attention particulière (en situation de handicap, sous main de justice, etc.) afin de prendre en compte les besoins spécifiques de chacun (compréhension, etc.).</li> <li>- développer les actions d'intervention précoce permettant le repérage et l'accompagnement des jeunes (temps passerelle, etc.) et s'inscrivant dans un continuum entre la prévention, le soin et la réduction des risques et des dommages.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	CŒuvre Normande des Mères (SPCR : Service Prévention des Conduites à Risque)
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Acteurs spécialisés en prévention des conduites addictives (PPCA) Acteurs de première ligne accueillant des jeunes (EN, PJJ, MECS, ITEP, IME, etc.)
<b>Territoire de l'action</b>	Agglomération Dieppe Maritime
<b>Public visé</b>	Tous les jeunes de 11 à 25 ans du territoire (dans et hors milieu scolaire)
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de satisfaction des jeunes et des partenaires impliqués sur chaque action</li> <li>- facilité à échanger avec des tiers et création d'un lien privilégié avec la CJC</li> <li>- nombres de jeunes et de partenaires participants aux différents projets</li> <li>- nombre de réunion autour des projets mis en œuvre (notamment les CESC)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020 - 2022

Thème	<b>Prévenir les conduites à risques</b>
Intitulé de l'action	<b>Sensibiliser aux conduites addictives les acteurs de première ligne</b>
Objectif stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structurer un parcours cohérent d'actions de promotion de la santé</li> <li>- développer un environnement favorable à des comportements sains</li> <li>- renforcer la capacité de repérage et d'accompagnement des acteurs</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- impulser une dynamique de prévention et réduction des risques et des dommages</li> <li>- former des relais en capacité de maîtriser les concepts et porter un discours</li> <li>- favoriser le dialogue, le repérage et l'orientation des publics selon les besoins</li> <li>- intégrer les conduites addictives dans les accompagnements médico-sociaux</li> <li>- encourager le maintien dans les démarches d'insertion en gérant ces conduites</li> </ul>
Descriptif des actions	<p>Une session de formation, animée par des professionnels qualifiés, sera proposée chaque année afin de soutenir les acteurs locaux de première ligne qui le souhaitent dans leur rôle d'accompagnement et de les outiller sur le processus addictif.</p> <p>Un groupe de travail, composé des membres du comité de pilotage du pôle de prévention compétent en addictologie, devra élaborer un contenu de formation qui permette de développer des aspects théoriques (notions de base en addictologie, connaissances des lieux ressources, etc.) et des aspects pratiques (matériel de réduction des risques et des dommages, traitements de substitution, etc.).</p> <p>En fonction des besoins repérés sur le territoire et exprimés par les acteurs de première ligne, des modules complémentaires pourront être proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les nouveaux produits psychoactifs et leur mode de consommation (CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la réduction des Risques chez les Usagers de Drogue) ;</li> <li>- l'arrêt du tabac et la place des cigarettes électroniques (CSAPA : Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et CAARUD) ;</li> <li>- l'accompagnement à domicile et la démarche d'aller vers (InserSanté) ;</li> <li>- l'approche communautaire et les actions collectives (Foyer Duquesne).</li> </ul> <p>De même, des modules spécifiques relatifs aux caractéristiques des publics pourront également être ajoutés (personnes âgées, en situation de handicap, jeunes, etc.).</p>
Pilotes	Œuvre Normande des Mères
Partenaires à mobiliser	<p>Acteurs spécialisés en prévention des conduites addictives (PPCA, CAARUD CSAPA)</p> <p>Acteurs de l'accompagnement des publics en situation d'addiction (InserSanté)</p> <p>Acteurs de première ligne accueillant des publics (CCAS, CMS, ML, EN, etc.)</p>
Territoire de l'action	Agglomération Dieppe Maritime
Public visé	Professionnels, bénévoles et élus en contact avec du public
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de satisfaction des participants à chaque session de formation</li> <li>- mobilisation des partenaires pour l'animation des sessions de formation</li> <li>- création d'un lien privilégié avec les structures spécialisées (CSAPA/CAARUD)</li> <li>- nombres de sessions mises en œuvre et d'acteurs de première ligne formés</li> </ul>
Calendrier	1 session de formation par an (2020, 2021, 2022)

<b>Thème</b>	<b>Prévenir les conduites à risques</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Développer l'offre de soin généraliste en addictologie sur le territoire</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer un environnement favorable à des comportements plus sains</li> <li>- accompagner la démarche de soins des usagers qui en font la demande</li> <li>- déployer une stratégie de soin en addictologie cohérente et pertinente</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- impulser une dynamique de soin et d'accompagnement des conduites addictives</li> <li>- inscrire cette dynamique dans un continuum allant de la prévention jusqu'au soin</li> <li>- proposer une réponse pluriprofessionnelle quelle que soit la conduite addictive</li> <li>- Informer, soutenir et accompagner l'entourage confronté aux conduites addictives</li> <li>- réduire les inégalités sociales et géographiques en développant « l'aller vers »</li> <li>- favoriser l'analyse de situations cliniques pour les acteurs de première ligne</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<p>- renforcer la coopération entre les centres d'accompagnement, de soins et de prévention en addictologie du territoire (portés par l'Œuvre Normande des Mères et le Centre Hospitalier de Dieppe) pour déployer une offre généraliste en addictologie (avec ou sans produit, licites ou illicites, mono ou poly-consommation, etc.).</p> <p>- développer les consultations avancées et/ou les antennes afin de renforcer les démarches « d'aller vers » les publics les plus éloignés des soins (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales, etc.) sur l'ensemble du territoire en tenant compte des problématiques de mobilité et des éventuelles autres ressources locales.</p> <p>- soutenir les professionnels de première ligne, non spécialisés en addictologie, dans leur pratique quotidienne lorsqu'ils rencontrent des situations complexes de personnes en difficulté avec leurs conduites addictives en leur proposant un soutien, une expertise et un recours simplifié aux structures (CSAPA notamment).</p>
<b>Pilotes</b>	Œuvre Normande des Mères (CSAPA) Centre Hospitalier de Dieppe (CSAPA)
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Acteurs spécialisés en addictologie (CAARUD notamment) Professionnels libéraux (pharmaciens, médecins généralistes, etc.) Collectivités territoriales (communes et communauté de communes) Acteurs de première ligne accueillant des publics (CCAS, CMS, ML, EN, etc.)
<b>Territoire de l'action</b>	Agglomération Dieppe Maritime
<b>Public visé</b>	Publics consommateurs de produits psychoactifs
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- convention de partenariat signée entre les porteurs de CSAPA du territoire</li> <li>- nombre et localisation des consultations avancées et/ou antennes déployées</li> <li>- nombre et qualité des participants aux analyses de situations cliniques</li> <li>- création d'un réseau de partenaires et d'un lien privilégié avec les CSAPA</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020-2022

Thème	<b>Prévenir les conduites à risques</b>
Intitulé de l'action	<b>Proposer de nouvelles modalités de réponse en addictologie</b>
Objectif stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer un environnement favorable à des comportements plus sains</li> <li>- accompagner la démarche de soins des usagers qui en font la demande</li> <li>- envisager des méthodologies d'intervention novatrices et pertinentes</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- impulser une dynamique de soin et d'accompagnement des conduites addictives</li> <li>- inscrire cette dynamique dans un continuum allant de la prévention jusqu'au soin</li> <li>- proposer une réponse pluriprofessionnelle quelle que soit la conduite addictive</li> <li>- informer, soutenir et accompagner l'entourage confronté aux conduites addictives</li> <li>- Imaginer des alternatives et/ou des compléments aux interventions actuelles</li> <li>- conforter des approches d'aller vers individuelles pour les personnes fragilisées</li> </ul>
Descriptif des actions	<p>- d'une part, expérimenter des interventions collectives, basées sur des approches de groupe non stigmatisantes et sur la capacité des usagers à être des pairs experts. Cette modalité de réponse doit pouvoir s'envisager dans les structures spécialisées en addictologie (ateliers thérapeutiques, de remédiation cognitive, etc.) mais aussi dans les structures non spécialisées accueillant tous types de publics et proposant un focus sur les conduites addictives (groupes de parole, d'expression, etc.). Elle peut s'appuyer sur des groupes déjà constitués (collectif d'habitants, groupes ressources, etc.) ou à construire (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas, etc.).</p> <p>- d'autre part, renforcer les interventions à domicile, notamment pour les personnes les plus éloignées et souvent ancrées dans leurs conduites addictives. Cette modalité de réponse doit être encouragée, notamment pour soutenir les acteurs non spécialisés (centre local d'information et de coordination, centre communal d'action sociale, bailleur social, etc.) qui repèrent des situations problématiques mais ne savent et/ou ne peuvent intervenir directement au domicile des personnes. Elle doit permettre, à terme, de faire émerger une demande et de travailler, en fonction, l'orientation vers une démarche de soin et/ou de réduction des risques et des dommages.</p>
Pilotes	<b>Œuvre Normande des Mères (CSAPA) Association InserSanté</b>
Partenaires à mobiliser	<p>Acteurs spécialisés en prévention des conduites addictives (PPCA)  Professionnels libéraux (pharmaciens, médecins généralistes, etc.)  Collectivités territoriales (communes et communauté de communes)  Acteurs de première ligne accueillant des publics (PLIE, Foyer Duquesne, etc.)</p>
Territoire de l'action	<b>Agglomération Dieppe Maritime</b>
Public visé	<b>Publics consommateurs de produits psychoactifs</b>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de satisfaction des jeunes et des partenaires impliqués sur chaque action</li> <li>- création d'un lien privilégié avec les structures spécialisées (CSAPA/CAARUD)</li> <li>- nombres d'intervention collectives et de participants pour chaque expérimentation</li> <li>- nombres d'accompagnement à domicile et de passage de relais réalisés</li> </ul>
Calendrier	<b>2020-2022</b>

Thème	<b>Prévenir les conduites à risques</b> Favoriser la réduction des risques et des dommages en addictologie
Intitulé de l'action	<b>Déployer la réduction des risques et des dommages sur le territoire</b>
Objectif stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer un environnement favorable à des comportements moins nocifs</li> <li>- encourager la recherche de stratégies adaptées aux besoins de chaque individu</li> <li>- diminuer les risques et les dommages liés à la consommation de substances</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- impulser une dynamique de prévention des risques et de réduction des dommages</li> <li>- inscrire cette dynamique dans un continuum allant de la prévention jusqu'au soin</li> <li>- accompagner les usagers dans leur capacité à choisir et à gérer leur consommation</li> <li>- élaborer des actions pragmatiques tenant compte des individus et des contextes</li> <li>- réduire les inégalités sociales et géographiques en développant l'aller vers</li> <li>- donner un accès facile au matériel de réduction des risques et des dommages</li> </ul>
Descriptif des actions	<p>- implanter au moins un automate couplé (parties « changebox » et « distribox ») sur le territoire permettant un accès facile et libre (24h/24 et 7j/7) à du matériel de réduction des risques et des dommages pour les publics consommateurs de produits psychoactifs, en plus de celui à disposition gratuitement dans les officines de ville.</p> <p>- développer les moyens matériels (véhicule) et humains (professionnels) afin de renforcer les actions d'aller vers (maraudes, permanences avancées, etc.) les publics les plus éloignés (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales, etc.) sur l'ensemble du territoire en tenant compte des problématiques de mobilité.</p> <p>- soutenir les professionnels de première ligne, non spécialisés en addictologie, dans leur pratique quotidienne lorsqu'ils rencontrent des situations complexes de personnes en difficulté avec leurs conduites addictives en leur proposant un soutien, une expertise et un recours simplifié aux structures (CAARUD notamment).</p>
Pilotes	Œuvre Normande des Mères (CAARUD)
Partenaires à mobiliser	<p>Acteurs spécialisés en addictologie (CSAPA notamment)</p> <p>Professionnels libéraux (pharmaciens, médecins généralistes, etc.)</p> <p>Collectivités territoriales (communes et communauté de communes)</p> <p>Acteurs de première ligne accueillant des publics (CCAS, CMS, ML, EN, etc.)</p>
Territoire de l'action	Agglomération Dieppe Maritime
Public visé	Publics consommateurs de produits psychoactif
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre et localisation des automates couplés implantés sur le territoire</li> <li>- nombre et localisation des actions d'aller vers déployées sur le territoire</li> <li>- nombre et qualité des acteurs de première ligne accompagnés et/ou soutenus</li> <li>- création d'un réseau de partenaires et d'un lien privilégié avec le CAARUD</li> </ul>
Calendrier	2020-2022

Thème	<b>Prévenir les conduites à risque</b> Favoriser l'accès pour tous à une vie affective et sexuelle épanouie, respectueuse et choisie
Intitulé de l'action	<b>Poursuivre les programmes de prévention en santé sexuelle en direction des jeunes</b>
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structurer un parcours cohérent d'actions de promotion de la santé</li> <li>- développer un environnement favorable à des comportements sains</li> <li>- promouvoir l'éducation à la sexualité dans une approche globale et positive</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer la prise en compte de la santé sexuelle dans les projets de santé</li> <li>- ouvrir un espace de discussion et d'échange autour de la santé sexuelle (respect mutuel, égalité fille-garçon, réciprocité, consentement, relations aux autres)</li> <li>- soutenir la capacité des individus à faire des choix éclairés et responsables</li> <li>- permettre de repérer les lieux et/ou les personnes ressources locales</li> <li>- réduire les risques, notamment infectieux, liés aux pratiques sexuelles</li> </ul>
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des établissements scolaires un accompagnement méthodologique pour leurs projets afin d'intégrer l'éducation à la sexualité dans les programmations.</li> <li>- déployer des interventions d'éducation à la sexualité auprès des jeunes (dans et hors milieu scolaire) en favorisant des méthodologies validées s'inscrivant dans le temps et mobilisant des techniques d'animation participatives.</li> <li>- renforcer la mise en œuvre de projets adaptés auprès des jeunes nécessitant une attention particulière (en situation de handicap, sous-main de justice, etc.) afin de prendre en compte les besoins spécifiques de chacun (compréhension, etc.).</li> <li>- favoriser l'accès des jeunes aux moyens de contraception et/ou aux préservatifs en déployant des points de distribution au plus près de leurs lieux de vie (infirmières scolaires, centres sociaux, bibliothèques, etc.).</li> </ul>
Pilotes	Œuvre Normande des Mères (CeGIDD et SPCR) Département de Seine-Maritime (CPEF)
Partenaires à mobiliser	Acteurs spécialisés en santé sexuelle (Centres Hospitaliers) Acteurs de première ligne accueillant des publics (EN, ML, CS, ITEP, IME, etc.)
Territoire de l'action	Agglomération Dieppe Maritime
Public visé	Tous les jeunes de 11 à 25 ans du territoire (dans et hors milieu scolaire)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de satisfaction des jeunes et des partenaires impliqués sur chaque action</li> <li>- facilité à échanger et création d'un lien privilégié avec le CeGIDD et le CPEF</li> <li>- nombres de jeunes et de partenaires participants aux différents projets</li> <li>- nombre de réunion autour des projets mis en œuvre (notamment les CESC)</li> </ul>
Calendrier	2020-2022

Thème	<b>Prévenir les conduites à risque</b> Favoriser l'accès pour tous à une vie affective et sexuelle épanouie, respectueuse et choisie
Intitulé de l'action	<b>Renforcer l'offre de dépistage des infections sexuellement transmissibles</b>
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structurer un parcours cohérent d'actions de promotion de la santé</li> <li>- développer un environnement favorable à des comportements sains</li> <li>- promouvoir l'éducation à la sexualité dans une approche globale et positive</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer la prise en compte de la santé sexuelle dans les projets de santé</li> <li>- ouvrir un espace de discussion et d'échange autour de la santé sexuelle (respect mutuel, égalité fille-garçon, réciprocité, consentement, relations aux autres)</li> <li>- soutenir la capacité des individus à faire des choix éclairés et responsables</li> <li>- permettre de repérer les lieux et/ou les personnes ressources locales</li> <li>- réduire les risques, notamment infectieux, liés aux pratiques sexuelles</li> </ul>
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des établissements scolaires un accompagnement méthodologique pour leurs projets afin d'intégrer l'éducation à la sexualité dans les programmations.</li> <li>- déployer des interventions d'éducation à la sexualité auprès des jeunes (dans et hors milieu scolaire) en favorisant des méthodologies validées s'inscrivant dans le temps et mobilisant des techniques d'animation participatives.</li> <li>- renforcer la mise en œuvre de projets adaptés auprès des jeunes nécessitant une attention particulière (en situation de handicap, sous-main de justice, etc.) afin de prendre en compte les besoins spécifiques de chacun (compréhension, etc.).</li> <li>- favoriser l'accès des jeunes aux moyens de contraception et/ou aux préservatifs en déployant des points de distribution au plus près de leurs lieux de vie (infirmeries scolaires, centres sociaux, bibliothèques, etc.).</li> </ul>
Pilotes	CŒuvre Normande des Mères (CeGIDD et SPCR) Département de Seine-Maritime (CPEF)
Partenaires à mobiliser	Acteurs spécialisés en santé sexuelle (Centres Hospitaliers) Acteurs de première ligne accueillant des publics (EN, ML, CS, ITEP, IME, etc.)
Territoire de l'action	Agglomération Dieppe Maritime
Public visé	Tous les jeunes de 11 à 25 ans du territoire (dans et hors milieu scolaire)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de satisfaction des jeunes et des partenaires impliqués sur chaque action</li> <li>- facilité à échanger et création d'un lien privilégié avec le CeGIDD et le CPEF</li> <li>- nombres de jeunes et de partenaires participants aux différents projets</li> <li>- nombre de réunion autour des projets mis en œuvre (notamment les CESC)</li> </ul>
Calendrier	2020-2022

<b>Thème</b>	<b>Promouvoir la santé des enfants et des jeunes et soutenir la parentalité</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Temps d'échanges entre parents dans les bibliothèques</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les parents dans leurs compétences parentales</li> <li>- Permettre aux parents d'être acteurs de la santé de leur enfant dès le plus jeune âge</li> <li>- Favoriser la coordination des actions de prévention autour de la parentalité</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrichir les compétences parentales par l'échange d'expériences et de savoir-faire</li> <li>- Informer et orienter les parents vers les structures et dispositifs répondant à leurs besoins</li> <li>- Favoriser la participation des parents en les impliquant dans l'élaboration du contenu des thématiques</li> <li>- Sensibiliser les parents dès le plus jeune âge de l'enfant</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<p>- Expérimentation des temps d'échanges en dehors du temps scolaire à destination de parents dont les enfants sont scolarisés en maternelle et primaire.</p> <p>En complémentarité des cafés parents animés par les centres sociaux au sein de certaines écoles pendant le temps scolaire, proposer régulièrement (fréquence à définir) des cafés-échanges à destination des parents sur des thématiques liées à la parentalité et à l'éducation à la santé.</p> <p>Ces temps d'échanges se dérouleront au sein des bibliothèques-ludothèques et autres lieux de l'agglomération en fonction des besoins et seront animés par la psychologue d'Inseraction et au besoin par un professionnel spécialisé en fonction des thématiques abordées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des rencontres entre structures et parents pour définir conjointement les modalités d'intervention, faciliter l'échanges de pratiques et faire les passerelles entre ces temps d'échanges et les cafés parents animés dans les écoles.</li> <li>- Formaliser le partenariat entre la Convention Territoriale Globale pilotée par la CAF et la Ville de Dieppe et les pilotes CLS sur le soutien à la parentalité.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	« Inseraction » pour la mise en place des cafés de la santé Ville de Dieppe pour la coordination et la mise en réseau des partenaires
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Acteurs spécialisés : bibliothèques-ludothèques, PMI, service maternité et pédiatrie, CMP, CMPP, ONM, CAF.. Acteurs de première ligne : Education Nationale, centres sociaux, Foyer Duquesne, CCAS, UTAS, association Ensemble, programme de réussite éducative, service jeunesse...
<b>Territoire de l'action</b>	Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Public visé</b>	Parents d'enfants scolarisés en maternelle et élémentaire des écoles de l'agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'actions réalisées</li> <li>- fréquentation et satisfaction des parents sur la qualité des échanges et la clarté des informations</li> <li>- mobilisation des partenaires</li> <li>- diversité des thématiques abordées</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020-2022

<b>Thème</b>	<b>Promouvoir la santé des jeunes et soutenir la parentalité</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Développer les actions de développement psycho-sociales auprès des jeunes</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structurer un parcours cohérent d'actions de promotion de la santé</li> <li>- développer un environnement favorable à des comportements sains</li> <li>- renforcer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer l'estime de soi et le respect des autres</li> <li>- accompagner l'affirmation de la personnalité dans un groupe</li> <li>- créer une dynamique de vivre ensemble saine et sereine</li> <li>- permettre aux jeunes de faire des choix éclairés et de les assumer</li> <li>- retarder ou empêcher le développement des conduites à risques</li> <li>- former les acteurs locaux de 1<sup>ère</sup> ligne aux compétences psycho-sociales</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des établissements scolaires un accompagnement méthodologique pour leurs projets afin d'intégrer les compétences psycho-sociales dans les programmations.</li> <li>- déployer des actions de développement des compétences psycho-sociales auprès des jeunes (dans et hors milieu scolaire) en favorisant des méthodologies validées (programmes expérimentaux, prometteurs et/ou probants notamment) s'inscrivant dans le temps et mobilisant des techniques d'animation participatives.</li> <li>- renforcer la mise en œuvre de projets adaptés auprès des jeunes nécessitant une attention particulière (en situation de handicap, sous-main de justice, etc.) afin de prendre en compte les besoins spécifiques de chacun (compréhension, etc.).</li> <li>- former les acteurs locaux de 1<sup>ère</sup> ligne aux compétences psycho-sociales et mettre à leur disposition les outils adaptés afin qu'ils puissent à terme intégrer cette approche dans leurs actions quotidiennes et être autonome dans la mise en œuvre des actions.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<p>Ville de Dieppe (Pôle Ressources Santé) Œuvre Normande des Mères (SPCR)</p>
<b>Partenaires à mobiliser</b>	<p>Acteurs spécialisés (Promotion Santé Normandie, etc.) Acteurs de première ligne accueillant des jeunes (Éducation Nationale, PJJ, MECS, ITEP, IME, etc.)</p>
<b>Territoire de l'action</b>	Agglomération Dieppe Maritime
<b>Public visé</b>	Tous les jeunes de 6 à 25 ans du territoire (dans et hors milieu scolaire)
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de satisfaction des jeunes et des partenaires impliqués sur chaque action</li> <li>- nombres de jeunes et de partenaires participants aux différents projets</li> <li>- nombre de réunion autour des projets mis en œuvre (notamment les CESC)</li> <li>- nombre d'acteurs locaux de 1<sup>ère</sup> ligne formés aux compétences psycho-sociales</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020-2022

<b>Thème</b>	<b>Promouvoir la santé des enfants et des jeunes</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Proposer des séances d'activité physique après l'école</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	Favoriser la pratique d'activité physique pour tous, avec une attention particulière pour les enfants ne pratiquant pas de sport
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les enfants et leurs parents aux bienfaits d'une activité physique</li> <li>- Favoriser le bien-être des enfants par la pratique du sport</li> <li>- Promouvoir les modes de déplacements actifs</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer des activités physiques accessibles à tous sur le temps périscolaire après l'école animées par les éducateurs du service des sports</li> <li>Niveaux ciblés : grande section et CM1-CM2</li> <li>- associer les enfants au choix des activités</li> <li>- apporter aux jeunes des connaissances et des compétences (savoir, savoir-faire et savoir être) en lien avec l'activité physique</li> <li>- soutenir le partenariat service des sports et structures accueillant des jeunes pour réfléchir aux stratégies de mobilisation des jeunes sédentaires</li> <li>- soutenir le développement de la formation des éducateurs du périscolaire par le service des sports</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	Service des sports de la Ville de Dieppe
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Education Nationale, service éducation, centres sociaux, Maison des jeunes, associations sportives ...
<b>Territoire de l'action</b>	Expérimentation Ville de Dieppe puis Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Public visé</b>	Enfants de 5 à 11 ans
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombres de séances proposées</li> <li>- nombres d'enfants participants aux séances</li> <li>- diversité des profils des enfants participant aux activités sportives</li> <li>- orientation vers les activités sportives extra-scolaires</li> <li>- mobilisation et implication des partenaires</li> <li>- nombre d'enfants ayant augmenté leur activité physique au quotidien</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020-2022

<b>Thème</b>	<b>Promouvoir la santé des enfants et des jeunes</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Développement des animations de prévention auprès des enfants et de leurs parents</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	Promouvoir des comportements favorables à la santé
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les enfants et leurs parents des bienfaits d'une alimentation équilibrée</li> <li>- Renforcer les compétences des enfants et de leurs parents à faire des choix éclairés pour adopter des comportements favorables à la santé</li> <li>- Informer sur les ressources locales d'aide et de soutien</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer un programme de prévention sur plusieurs séances (de 5 à 9 séances) avec une approche globale autour de l'hygiène de vie intégrant les dimensions suivantes : l'intérêt d'une alimentation saine et équilibrée avec la pratique d'une activité physique régulière, l'impact du marketing sur nos choix alimentaires, une bonne hygiène bucco-dentaire, un temps raisonné de l'usage des écrans et son impact sur le sommeil.</li> <li>- proposer en fin de programmation, un moment convivial autour d'un petit déjeuner en invitant parents et enfants à participer à des jeux autour des cinq sens. Passer les principaux messages de prévention, présenter les réalisations des enfants, informer des dispositifs existants en matière d'accès à la prévention et aux soins (programme M'dents de la CPAM, activités sportives...)</li> <li>- favoriser les relais avec les actions développées dans les centres sociaux</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	Ville de Dieppe
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Acteurs de première ligne : Education Nationale, centres sociaux, service éducation Acteurs spécialisés : Asslette Dieppoise
<b>Territoire de l'action</b>	Ville de Dieppe puis Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Public visé</b>	Enfants de CM1-CM2 et leurs parents
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de séances proposées</li> <li>- nombre d'enfants et de parents participant aux séances</li> <li>- satisfaction des enfants, des parents et des partenaires</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020-2022

Thème	<b>Promouvoir la santé des enfants et des jeunes</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Promouvoir la santé mentale des jeunes</b>
Objectifs stratégiques	- Former les acteurs de première ligne œuvrant auprès des jeunes - Accompagner le déploiement de la maison de l'adolescent
Objectifs opérationnels	- Améliorer la connaissance des lieux ressources - Permettre aux professionnels de première ligne de repérer, d'accompagner et d'orienter les jeunes en situation de mal être
Descriptif actions	des - en lien avec les actions développées dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale, développer les actions de formation et de sensibilisation aux troubles psychiques et au repérage des jeunes en situation de mal être. - renforcer le partenariat entre les professionnels œuvrant auprès des jeunes (Infirmières scolaires, conseillers de la mission locale, équipe éducative et d'animation des CFA...) et les professionnels de la pédo-psychiatrie - participer aux travaux de préfiguration de la maison de l'adolescent
Pilotes	Ville de Dieppe
Partenaires mobiliser	à Acteurs spécialisés : GRAFISM, CMPP, CMP, ONM, Inseraction Acteurs de première ligne : Éducation Nationale, CFA, Mission Locale, centres sociaux ....
Territoire de l'action	de Ville de Dieppe puis Agglomération de Dieppe-Maritime
Public visé	Professionnels en contact avec le public jeune
Indicateurs suivis	de - nombre de formations proposées - nombre de professionnels formés - qualité du partenariat développé
Calendrier	2020-2022

Thème	<b>Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des publics les plus vulnérables</b>
Intitulé de l'action	<b>Promouvoir la santé des personnes en situation de handicap</b>
Objectif stratégique	Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap Favoriser leur accès à la prévention et aux soins
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et de leurs aidants</li> <li>- Améliorer et faciliter l'accès à la prévention et aux soins des publics en situation de handicap</li> <li>- Faciliter l'émergence de lieux de répit pour les aidants</li> <li>- Former les professionnels de première ligne sur la question du handicap</li> </ul>
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et soutenir les démarches de développement de lieux de répit sur le territoire</li> <li>- recenser et développer l'offre d'activité physique et former les éducateurs sportifs</li> <li>- soutenir et développer les projets de prévention adaptés aux besoins spécifiques (en termes de compréhension notamment). Inclure dans chaque projet de prévention l'accessibilité de ces publics.</li> <li>- renforcer et soutenir le partenariat avec les structures accueillant un public en situation de handicap</li> <li>- promouvoir les dépistages organisés des cancers auprès du public en situation de handicap</li> <li>- développer la formation des acteurs sur le handicap</li> <li>- Informer les professionnels et habitants du territoire sur les dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap (journées et temps forts...)</li> <li>- développer la mobilité des personnes en situation de handicap par une offre adaptée et accessible</li> </ul>
Pilotes	Ville de Dieppe, Agglomération de Dieppe Maritime
Partenaires à mobiliser	Structures spécialisées : APEI, ALVE, PEP76, UNAFAM Intervenants spécialisés : Groupement Hospitalier de Territoire Caux Maritime, CRAN Seine Eure, GRAFISM....
Territoire de l'action	Agglomération de Dieppe Maritime
Public visé	Enfants et adultes en situation de handicap
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets de prévention prenant en compte les spécificités du public en situation de handicap</li> <li>- Nombre de formations et d'acteurs formés aux thématiques liées aux handicaps</li> <li>- Satisfaction des participants</li> </ul>
Calendrier	2020-2022

Thème	<b>Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des publics les plus vulnérables</b>
Intitulé de l'action	<b>Sensibiliser les acteurs de première ligne aux thématiques de prévention et promotion de la santé</b>
Objectif stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la connaissance mutuelle entre professionnels, élus et bénévoles des structures du territoire de l'agglomération dieppoise</li> <li>- Renforcer la capacité d'accompagnement des acteurs de première ligne</li> <li>- Renforcer l'accès aux droits et aux soins en développant des partenariats</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les professionnels, bénévoles et élus sur des thématiques de prévention et promotion de la santé.</li> <li>- Permettre l'interconnaissance des acteurs locaux et ainsi améliorer l'orientation des publics.</li> </ul>
Descriptif des actions	<p>- Proposer une fois par trimestre des rencontres thématiques santé sur des champs divers définis conjointement avec les acteurs de première ligne (santé mentale, addictions, accès aux droits, vie affective et sexuelle, dépistages organisés des cancers...)</p> <p>Ces sessions de formation / sensibilisation seront animées par des professionnels qualifiés selon les thématiques. Le contenu de ces formations devra aborder les bases de l'éducation à la santé, les aspects théoriques et les lieux ressources du territoire.</p> <p>Le contenu des formations et des outils proposés devra tenir compte des publics vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes ne maîtrisant pas le français)</p> <p>- Compléter le plan réseau santé par un livret à destination des professionnels et bénévoles qui recense les structures de santé non accessibles en premier recours afin de connaître l'ensemble du réseau des acteurs locaux.</p>
Pilotes	Ville de Dieppe, Agglomération de Dieppe Maritime et Œuvre Normande des Mères (Service prévention des conduites à risque)
Partenaires à mobiliser	Selon les thématiques identifiées les intervenants seront : GRAFISM, ONM, Groupement Hospitalier de Territoire Caux Maritime, CPAM...
Territoire de l'action	Agglomération de Dieppe Maritime
Public visé	Professionnels, élus et bénévoles en contact avec du public
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres organisées et nombre d'acteurs formés</li> <li>- Diversité des thématiques</li> <li>- Mobilisation des partenaires pour l'animation des formations</li> <li>- Satisfaction des participants</li> <li>- Qualité des échanges et capacité à identifier et relayer vers les ressources locales</li> </ul>
Calendrier	2020-2022

<b>Thème</b>	<b>Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des publics les plus vulnérables</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Développer les projets de prévention et promotion de la santé avec les associations caritatives et associations d'insertion</b>
<b>Objectif stratégique</b>	Développer les démarches d'aller vers les publics en difficulté
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les actions de prévention d'une alimentation saine et équilibrée</li> <li>- Informer et sensibiliser les bénévoles d'associations sur les thématiques d'accès aux droits et de prévention santé</li> <li>- Faire connaître les activités autour de la santé et du bien être proposées sur le territoire (centres sociaux, actions grand public proposées par les communes de l'agglomération)</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le partenariat avec les associations caritatives afin d'améliorer la prise en charge, l'orientation et l'accès à la prévention, aux droits et aux soins des publics les plus vulnérables</li> <li>- Proposer des ateliers collectifs d'échanges sur la prévention santé en fonction des besoins identifiés.</li> <li>- Développer les actions d'éducation thérapeutique du patient en lien avec le groupement hospitalier de territoire.</li> <li>- Proposer des séances d'activités physiques et valoriser les événements familiaux : s'appuyer sur les manifestations du territoire comme levier de sensibilisation et d'information sur les bienfaits d'une activité physique pour la santé (parcours du cœur, marches solidaires, village des sports ...).</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	Ville de Dieppe et Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Associations caritatives (Armée du Salut, Secours populaire, Secours catholique, Restos du Cœur....) Associations d'insertion Acteurs spécialisés : Groupement Hospitalier de Territoire, CPAM, PASS (permanence d'accès aux soins de santé), Croix Rouge Service des sports et autres associations sportives
<b>Territoire de l'action</b>	Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Public visé</b>	Publics en situation de précarité
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- qualité du partenariat entre les structures</li> <li>- nombre d'interventions collectives réalisées et nombre de participants</li> <li>- satisfaction des participants</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2020-2022

<b>Thème</b>	<b>Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des publics les plus vulnérables</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Promotion des dépistages organisés des cancers</b>
<b>Objectif stratégique</b>	Promouvoir les dépistages organisés des cancers en portant une attention particulière aux publics les plus vulnérables
<b>Objectifs opérationnels</b>	Sensibiliser les habitants à la prévention des cancers du sein, colorectal et col de l'utérus
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer tout au long de l'année des actions de sensibilisation aux dépistages organisés des cancers (cancers du sein, colorectal et col de l'utérus) et à la promotion de l'auto-palpation.</li> <li>- Associer des temps d'échanges avec les professionnels de santé et des activités sportives (marche) ou culturelle (pièce de théâtre...)</li> <li>- Proposer ces temps d'information au sein des centres sociaux en veillant à tourner sur les différents lieux d'accueil.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	ASV, Groupement Hospitalier de Territoire, Centre Social Mosaïque
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Intervenants : EMMA, CPAM, MGEN, Laboratoire Roche, Ligue contre le cancer, CPEF Centres sociaux, associations d'insertion ... Clinique Mégival
<b>Territoire de l'action</b>	Agglomération de Dieppe
<b>Public visé</b>	Habitants de l'agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de rencontres organisées Satisfaction des professionnels et habitants Retour des habitants
<b>Calendrier</b>	2020-2022

Thème	<b>Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des publics les plus vulnérables</b>
Intitulé de l'action	<b>Accompagner le déploiement du projet alimentaire territorial afin de garantir l'accès de tous et en particulier des publics les plus vulnérables à une alimentation équilibrée, saine et de qualité</b>
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité et en quantité suffisante</li> <li>- Permettre aux familles de pouvoir équilibrer leurs repas en s'appuyant sur la démarche « nutrition-précarité »</li> <li>- Rendre accessible les messages de prévention santé aux personnes en situation de précarité</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les acteurs de l'aide alimentaire autour d'un projet d'accès à une alimentation saine et de qualité</li> <li>- Faire découvrir et favoriser la participation des publics aux actions locales durables</li> </ul>
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un groupe de travail avec les structures proposant de l'aide ou de l'urgence alimentaire pour : réaliser un diagnostic et recenser les missions de chacun et des publics accueillis</li> <li>favoriser la participation des publics aux actions du territoire sur le manger local et durable (jardinage, lutte contre le gaspillage alimentaire...)</li> <li>- Accompagner le développement des savoirs et savoir-faire autour de l'alimentation durable (former des personnes relais...)</li> </ul>
Pilotes	Agglomération Dieppe-Maritime et Ville de Dieppe
Partenaires à mobiliser	Épiceries solidaires, Croix Rouge, CCAS, Mission Locale, associations caritatives, centres sociaux....
Territoire de l'action	Agglomération de Dieppe-Maritime
Public visé	Tout public
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de projets mis en place</li> <li>- nombre et diversité des partenaires</li> <li>- implication des acteurs locaux</li> <li>- nombre de participants</li> </ul>
Calendrier	2020-2022

Thème	<b>Accompagner le parcours de vie et de santé des personnes vieillissantes</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Développer les actions de prévention envers le public senior</b>
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rompre l'isolement et favoriser la mobilisation et la participation des publics seniors aux actions de prévention</li> <li>- Proposer des actions de prévention santé et de promotion du bien être</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les actions de prévention dans les différents lieux d'accueil du territoire</li> <li>- Communiquer et accompagner les publics vers les dispositifs d'information (cafés débats...)</li> <li>- Accompagner et favoriser la mobilité des publics sur les différents lieux de l'agglomération</li> </ul>
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un programme d'actions de prévention et d'information envers le public senior et leurs aidants sur des thématiques diverses telles que : l'adaptation du logement, les gestes de premiers secours, la prise en main des outils numériques, les bienfaits d'une alimentation équilibrée et la promotion d'une activité physique, l'offre culturelle ...</li> <li>- Proposer des solutions de mobilité pour favoriser la participation des personnes isolées.</li> </ul>
Pilotes	Ville de Dieppe, Agglomération de Dieppe-Maritime
Partenaires à mobiliser	Acteurs spécialisés : CCAS et CLIC, MAIA, ASEPT, Caisses de retraite, CPAM, Inseraction, Mutualité française de Normandie, UNAFAM, Groupement Hospitalier de Territoire Caux Maritime, OPAD, EHPAD Acteurs de première ligne : Centres sociaux, bailleurs sociaux
Territoire de l'action	Agglomération de Dieppe-Maritime
Public visé	Seniors Personnes en situation de handicap vieillissantes Aidants

<b>Thème</b>	<b>Accompagner le parcours de vie et de santé des personnes vieillissantes</b>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Animation d'un groupe de travail sur le parcours de vie des personnes vieillissantes</b>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la coordination du parcours de santé des personnes âgées sur le territoire</li> <li>- Lutter contre l'isolement des personnes âgées</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionner les besoins des personnes vieillissantes</li> <li>- Repérer et soutenir les actions locales en matière de lutte contre l'isolement et de promotion du bien vieillir</li> <li>- Proposer des solutions au manque de mobilité des personnes vieillissantes</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec les objectifs fixés par la conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie, mettre en place un groupe de travail sur le parcours de vie des seniors afin de proposer des réponses adaptées aux problématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mobilité</li> <li>- l'adaptation du logement et les transitions vers l'hébergement collectif</li> <li>- la participation sociale des seniors notamment par le développement des actions intergénérationnelles....</li> </ul> </li> <li>- Proposer des temps d'information et de sensibilisation sur les problématiques liées au vieillissement à destination des acteurs de première ligne : le repérage de la crise suicidaire, les risques domestiques dans le logement...</li> <li>- Accompagner les projets de transition entre hébergements accueillants des personnes en situation de handicap et hébergements collectifs pour personnes âgées.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	CCAS des communes, MAIA et CLIC
<b>Partenaires à mobiliser</b>	Acteurs spécialisés : Caisses de retraite, CPAM, Inseraction, UNAFAM, Groupement Hospitalier de Territoire Caux Maritime, OPAD, EHPAD Acteurs de première ligne : Centres sociaux, bailleurs sociaux
<b>Territoire de l'action</b>	Agglomération de Dieppe-Maritime
<b>Public visé</b>	Seniors Personnes en situation de handicap vieillissantes

## **Mise en œuvre et suivi du contrat**

### **Article 1 : Les parties signataires**

Les signataires co-contractants engagés dans le contrat sont :

- l'Agence Régionale de Santé Normandie
- la Communauté d'Agglomération de Dieppe-Maritime
- la Ville de Dieppe

### **Article 2 : Le périmètre**

Le contrat local de santé est décliné sur le territoire de l'agglomération de Dieppe-Maritime. Une attention particulière est donnée aux territoires prioritaires du contrat de ville.

### **Article 3: La gouvernance et le suivi du CLS**

Le comité de pilotage est composé des co-contractants et des acteurs institutionnels et associatifs : CPAM, Sous préfecture, Groupement Hospitalier de Territoire, UTAS, DDSCS, Éducation Nationale, ONM, Ville d'Offranville, Ville d'Arques-la-Bataille.

Il se réunit une fois par an et valide les propositions des groupes de travail, la programmation, vérifie que les actions mises en place sont conformes aux orientations prises, valide l'évaluation et formule des recommandations.

Une équipe projet réunissant les services de la ville, de l'agglomération et de l'ARS concernés sera chargé de veiller à la cohérence de l'ensemble des actions, de définir des objectifs prioritaires, de mobiliser les acteurs du territoire, de recenser les financements, de réaliser l'évaluation et de suivre la mise en œuvre du CLS. Elle se réunira autant de fois que nécessaire.

Des comités techniques, issus des groupes de travail thématiques et réunissant les représentants des structures du territoire, seront chargés de coordonner et suivre la mise en place des actions et d'assurer le suivi de l'évaluation de la programmation.

Les porteurs de projets ont pour rôle de mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation des fiches-actions (mobilisation des partenaires, suivi des objectifs et évaluation de l'action).

#### **Article 4 : L'évaluation**

L' évaluation devra permettre de démontrer la plus-value du contrat c'est à dire dans quelle mesure il a permis de développer une politique de santé globale à l'échelle de l'agglomération de Dieppe-Maritime en proposant une programmation de qualité. Elle permettra aux membres du comité de pilotage de réajuster la programmation au vu des résultats présentés.

Différents indicateurs de suivi (processus et résultats) ont été définis pour chaque fiche-action.

#### **Article 5 : Le financement**

Les signataires s'engagent à réserver les moyens financiers nécessaires à la mise en place des actions. La mobilisation des moyens financiers se fait dans le cadre des procédures d'allocations de ressources allouées par les co-contractants.

## Signatures

Madame la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,



Christine GARDEL

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de Dieppe-Maritime

Patrick BOULIER



Monsieur le Maire de la ville de Dieppe

Nicolas LANGLOIS

